

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL

Comité Syndical - Séance publique du 23 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 23 juin à 14h00, le Comité Syndical s'est réuni dans l'Amphithéâtre de l'IUT de Châlons-en-Champagne, Chaussée du Port à Châlons-en-Champagne, sur convocation qui lui a été adressé le 9 juin 2022, en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Pascal DESAUTELS, Président.

Nombre de délégués en exercice	59
Nombre de délégués présents	28

Nombres de votants	30
Nombre de pouvoir	2

Etaient présents :

Mme Muriel ARMANETTI, MM Francis BLIN, Bertrand BOILLY, Mme Sabrina CARPENTIER, M. André CASTAGNA, Mme Pascale CHEVALLOT, M. Christophe CORBEAUX, Mme Annie COULON, MM Alain DEPAQUIS (suppléant de M. Charles De COURSON), Denis FENAT, Bertrand FLORES, Jean-Michel GODRON, Mme Sylvie GUENET NANSOT, MM Claude GUICHON, Pascal JEANNIOT, Pierre LABAT, François MAINSANT, René MAIZIERES, François MOURRA, Patrice MOUSEL, Gilbert PERNET (suppléant de M. Sébastien VACELLIER), Thomas PERRIER (suppléant de M. Patrick BAUDOT), Claude PIQUARD, Jean-Pierre RONSEAUX, Bruno ROULOT, Jean-Pierre SCHANG, Alain SIMONET (suppléant de M. André MELLIER).

Etaient excusés:

MM Patrice BARRIER, Patrick BAUDOT, Romain BONHOMME, Eric BOURGEOIS, Thierry BOUYE, Jean-Pierre COLPIN, Christophe CUIF, Charles de COURSON, Noël DESCHAMPS, Eric FILAINE, Jean-Pierre FORTUNE, Alain FRIQUOT, Damien GIRARD, Charles GOSSARD, Jean-Jacques GOUAULT, Christophe GUILLEMOT, Nicolas HABARE, Dominique HENIN, Mmes Jeanne JACQUET, Christiane LASSEAUX, MM Antoine LEMAIRE, Frédéric LEPAN, Thierry LEROUX, Mme Zabbaou LIMAN, MM Jean MARX, Jean-Claude MAUDUIT, André MELLIER, Mme Annie PERRARD, MM Cyril POINTUD, Patrick SIMON, Janick SIMMONET, Sébastien VACELLIER, Yann VELLY.

M. Claude GERALDY, excusé, a donné pouvoir à M. Bruno ROULOT, M. Pascal PERROT, excusé, a donné pouvoir à M. François MOURRA,

M. Christophe CORBEAUX a été nommé secrétaire de séance.

Les règles de quorum sont atteintes.

Monsieur le Président soumet au vote le procès-verbal de la réunion du 8 mars 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Il souhaite apporter une affaire supplémentaire à l'ordre du jour : actualisation des barèmes de raccordement qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie le Directeur de l'IUT de Châlons-en-Champagne pour le prêt de la salle.

Il rappelle aux membres du Comité qu'il est important de prévenir en cas d'absence à une réunion afin que les services du SIEM puissent avertir, en temps et en heure, les suppléants. De moins en moins d'élus sont présents, ce qui peut poser des difficultés pour obtenir le quorum, condition obligatoire pour pouvoir délibérer légalement.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour comme suit :

- Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 8/03/2022
- Information du Président
- Finances:
 - o Comptes de Gestion
 - Comptes Administratifs
 - Affectation des résultats
 - Décision modificative
- Compétence Electricité :
 - o Programmation complémentaire
 - o Affectation des opérations au FACE
 - o Extensions de réseau
 - o Restitution d'un terrain de poste
- Compétence Eclairage Public :
 - o Programmation complémentaire
 - o Adhésion de nouvelles communes
 - o Forfait annuel
- Compétence IRVE
 - o Rapport du mandataire
- Questions diverses

<u>Délibération n° 22-22</u> Approbation du Compte de Gestion 2021 – Budget principal

Rapporteur : Monsieur le Président

Préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et transmettre le compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur le Président présente au comité syndical les résultats du compte de gestion de l'exercice 2021 établi par le comptable de la trésorerie de Châlons-En-Champagne.

Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif 2021 du syndicat et que les résultats sont identiques.

- ✓ Approuve le compte de gestion 2021 dressé par la trésorerie de Châlons-En-Champagne.
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer le compte de gestion 2021.

Délibération n° 23-22

Rapporteur : Monsieur le Président

Préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et transmettre le compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur le Président présente au comité syndical les résultats du compte de gestion de l'exercice 2021 établi par le comptable de la trésorerie de Châlons-En-Champagne.

Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif 2021 du syndicat et que les résultats sont identiques.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 voix pour.

- ✓ Approuve le compte de gestion 2021 dressé par la trésorerie de Châlons-En-Champagne.
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer le compte de gestion 2021.

Délibération n° 24-22	Approbation du Compte de Gestion 2021 – Budget annexe de l'aménagement numérique

Rapporteur : Monsieur le Président

Préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et transmettre le compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur le Président présente au comité syndical les résultats du compte de gestion de l'exercice 2021 établi par le comptable de la trésorerie de Châlons-En-Champagne.

Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif 2021 du syndicat et que les résultats sont identiques.

- ✓ Approuve le compte de gestion 2021 dressé par la trésorerie de Châlons-En-Champagne.
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer le compte de gestion 2021.

Délibération n° 25-22	Vote du Compte administratif 2021 – Budget principal
-----------------------	--

Rapporteur: Madame Annie COULON

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, pour le vote M. le Président sort de la salle et laisse la Présidence à M. Christophe CORBEAUX.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L. 1612-12 et 13, Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005, Vu le compte de gestion transmis par le trésorier,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent, Considérant la présentation des dépenses et des recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur, Le comité syndical décide de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2021	Prévisions budgétaires	Investissement	Fonctionnement	Total
	Prévisions Budgétaires	31 690 396,13 €	18 811 820,85 €	50 502 216,98 €
Recettes	Titres de recettes émis	13 974 860,53 €	12 401 168,94 €	26 376 029,47 €
	Restes à recouvrer	2 258 670,74 €		
Dépenses	Autorisations budgétaires	31 690 396,13 €	18 811 820,85 €	50 502 216,98 €
	Mandant émis	15 653 563,40 €	3 710 264,82 €	19 363 828,22 €
	Restes à réaliser	3 472 458,25 €		
Résultat de l'exercice	Excédent / Déficit	- 1 678 702,87 €	8 690 904,12 €	7 012 201,25 €
2021	Restes à réaliser	- 1 213 787,51 €		- 1 213 787,51 €
Résultat reporté de l'exercice 2020	Excédent / Déficit	- 6 090 142,87 €	15 658 629,63 €	9 568 486,76 €
Résultat de clôture	Excédent / Déficit (2020) + (2021)	- 7 768 845,74 €	16 965 087,97 €	9 196 242,23 €
Résultat Net	Résultat de clôture - solde des RAR	- 8 982 633,25 €	16 965 087,97 €	7 982 454,72 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 voix pour.

Monsieur SCHANG demande si les opérations de travaux non réalisés l'année passée ont été pris en compte. Monsieur le Directeur lui répond que ces opérations n'ont pas été déprogrammées et qu'elles font bien parties des restes à recouvrer.

[✓] Adopte le compte administratif 2021 du budget principal.

Délibération n° 26-22

Rapporteur : Madame Annie COULON

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, pour le vote M. le Président sort de la salle et laisse la Présidence à M. Christophe CORBEAUX.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L. 1612-12 et 13, Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005, Vu le compte de gestion transmis par le trésorier,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent, Considérant la présentation des dépenses et des recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur,

Le comité syndical décide de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2021	Prévisions budgétaires	Investissement	Fonctionnement	Total
	Prévisions Budgétaires	9 877 985,66 €	5 078 133,60 €	14 956 119,26 €
Recettes	Titres de recettes émis	6 134 274,08 €	3 413 685,44 €	9 547 959,52 €
	Restes à recouvrer	935 184,10 €		
Dépenses	Autorisations budgétaires	9 877 985,66 €	5 078 133,60 €	14 956 119,26 €
	Mandant émis	5 464 681,12 €	3 393 086,12 €	8 857 767,24 €
	Restes à réaliser	1 723 784,97 €		
Résultat de l'exercice	Excédent / Déficit	669 592,96 €	20 599,32 €	690 192,28 €
2021	Restes à réaliser	- 788 600,87 €		- 788 600,87 €
Résultat reporté de l'exercice 2020	Excédent / Déficit	- 446 142,40 €	369 652,20 €	- 76 490,20 €
Résultat de clôture	Excédent / Déficit (2020) + (2021)	223 450,56 €	20 599,32 €	244 049,88 €
Résultat Net	Résultat de clôture - solde des RAR	- 565 150,31 €	20 599,32 €	- 544 550,99 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 voix pour.

✓ Adopte le compte administratif 2021 du budget de l'éclairage public.

Délibération n° 27-22

Vote du Compte administratif 2021 - Budget annexe de l'aménagement numérique

Rapporteur: Madame Annie COULON

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, pour le vote M. le Président sort de la salle et laisse la Présidence à M. Christophe CORBEAUX.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L. 1612-12 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu le compte de gestion transmis par le trésorier,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent, Considérant la présentation des dépenses et des recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur,

Le comité syndical décide de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2021	Prévisions budgétaires	Investissement	Fonctionnement	Total
	Prévisions Budgétaires	697 796,67 €	534 686,00 €	1 232 482,67 €
Recettes	Titres de recettes émis	214 289,27 €	493 038,49 €	707 327,76 €
	Restes à recouvrer	- €		
	Autorisations budgétaires	216 058,00 €	534 686,00 €	750 744,00 €
Dépenses	Mandant émis	208 811,81 €	297 164,61 €	505 976,42 €
	Restes à réaliser	- €		
Résultat de	Excédent / Déficit	5 477,46 €	195 873,88 €	201 351,34 €
l'exercice 2021	Restes à réaliser	- €		- €
Résultat reporté de l'exercice 2020	Excédent / Déficit	481 505,67 €	- 215 475,00 €	266 030,67 €
Résultat de clôture	Excédent / Déficit (2020) + (2021)	486 983,13 €	- 19 601,12 €	467 382,01 €
Résultat Net	Résultat de clôture - solde des RAR	486 983,13 €	- 19 601,12 €	467 382,01 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 voix pour.

√ Adopte le compte administratif 2021 du budget de l'aménagement numérique.

Délibération n° 28-22	Affectation du résultat 2021 – Budget principal
<u>Délibération n° 28-22</u>	Affectation du résultat 2021 – Budget principal

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14, Après avoir approuvé, le Compte Administratif 2021 du Budget Principal, Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022,

Le Président propose d'affecter au Budget Primitif 2022 le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement		16 965 087,97 €
Résultat d'investissement	-	7 768 845,74 €
Solde des restes à réaliser	-	1 213 787,51 €
Besoin en financement 2021		8 982 633,25 €
Report en section d'investissement (ligne 001 dépenses)		7 768 845,74 €
Report en section de fonctionnement (ligne 002)	Hara Alam par l	7 982 454,72 €
Affection en réserves (Compte 1068) – Financement des investissements		8 982 633,25€

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 voix pour.

✓ Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme mentionné ci-dessus au budget principal 2022.

Délibération n° 29-22	ER – Programmation complémentaire 2022
-----------------------	--

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président expose qu'une modification de la programmation initiale de travaux d'électrification est à envisager.

Il est proposé de programmer les opérations suivantes, en remplacement d'autres qui ne pourront être réalisées cette année :

Communes	Rues	TYPE DE TRAVAUX	Montant des travaux HT
CHALONS EN CHAMPAGNE	Rue du grenier à sel	Effacement	51 000,00 €
CHEPPES LA PRAIRIE	rue Georges d'Ambroise 2ème Tranche	Effacement	108 000,00 €
COMPERTRIX	Rue Jules Ferry	Effacement	88 000,00 €
EPERNAY	Rues des minimes	Effacement	48 000,00 €
ESCLAVOLLES LUREY	Chemin de la popine	Renforcement	31 000,00 €
REIMS	Rue de Gabes	Effacement	240 000,00 €
COURTEMONT	RD 67	Sécurisation	75 000,00 €

En compensation de la programmation complémentaire, les opérations suivantes peuvent être déprogrammées et seront réalisées en 2023 :

Communes	Rues	TYPE DE TRAVAUX	Montant des travaux HT
COUVROT	Rue des Vigneux	Effacement	50 000,00 €
LA CHAUSSEE SUR MARNE	Rue du Cl Caillot	Sécurisation	177 000,00 €
MARDEUIL	RD3	Effacement	375 000,00 €
COMPERTRIX	Chemin du Voyeux	Effacement	62 000,00 €
BOUCHY SAIT GENEST	Poste "Bourg de Bouchy"	Renforcement	60 000,00 €

TOTAL

724 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 voix pour.

- ✓ Approuve la programmation complémentaire,
- √ Valide la déprogrammation d'effacements de réseaux,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de services devant intervenir pour la réalisation des opérations ci-dessus.

Délibération n° 30-22	ER – Affectation des crédits du FACE 2022
-----------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président expose que comme chaque année, le SIEM doit procéder à la répartition de l'enveloppe du CAS FACE sur les opérations programmées lors de la réunion du Comité du 8 mars 2022. Cette « programmation » doit être transmise à la mission FACE ainsi qu'à M. le Préfet de la Marne avant le mois décembre 2022. Pour rappel, l'ensemble de ces travaux devront être terminés avant le 31 décembre 2025.

Sous-programme « Enfouissement »:

- Dotation : 645 000 €

Montant de travaux éligibles : 806 250 € HT

Demande	L			
(initiale/ complémentaire)	Nom de la commune	N° opération (si besoin)	Rue/quartier	Montant HT
initiale	Auménancourt	10714	Rue Routil	25 000,00 €
initiale	Cormoyeux	8170	Rue des Gouttes d'Or	56 000,00 €
initiale	Fontaine Denis Nuisy	9553	Rues du Bois et des Tessards	55 000,00 €
initiale	Isles sur Suippe	10715	Rue des Voyeux	59 000,00 €
initiale	Matougues	10174	Rue des Murots	56 000,00 €
initiale	Pomacle	10712	Rue de la Gare (RD 30)	58 000,00 €
initiale	Pontfaverger Moronvilliers	8781	Rue du Pont St Médard	102 000,00 €
initiale	Pouillon	10524	Rue du Parc	39 000,00 €
initiale	Saint Masmes	10716	Rues de la Gare et Louis Cornet	180 000,00 €
initiale	Saint Thierry	10764	Impasse des Grands Champs	14 000,00 €

Demande				
(initiale/ complémentaire)	Nom de la commune	N° opération (si besoin)	Rue/quartier	Montant HT
initiale	Sapignicourt	10124	Rue des Dames	84 000,00 €
complémentaire	Scrupt	9849	Rue du Pré de la Halle	53 000,00 €
initiale	Vienne la Ville	10092	Rue du Champ du Trou	72 000,00 €
initiale	Villers Franqueux	10765	Rue d'Adam	17 000,00 €

TOTAL 870 000,00 €

Sous-programme « Extension »:

- Dotation: 87 000 €

- Montant de travaux éligibles : 108 750 € HT

Domando	Demande Localisation du projet			
(initiale/ complémentaire)	Nom de la commune	N° opération (si besoin)	rue/quartier	Montant HT
initiale	Baconnes	10289	Lieu-dit le Maugras - Maison de chasse	165 000,00 €

TOTAL 165 000,00 €

Sous-programme « Renforcement »:

- Dotation: 414 000 €

- Montant de travaux éligibles : 517 500 € HT

Demande	L			
(initiale/ complémentaire)	Nom de la commune	N° opération (si besoin)	Rue/quartier	Montant HT
initiale	Bouy	9982	Rue haute	45 000,00 €
initiale	Champillon	10688	Rue Henri Martin	53 000,00 €
initiale	Connantre	10774	Rue de la gare	76 000,00 €
initiale	Coole	10480	Rue de la source	38 000,00 €
initiale	Le Gault Soigny	10810	Rue des moines	66 000,00 €
initiale	Pringy	10697	Rue haute	80 000,00 €
initiale	Saint Étienne sur Suippe	10569	RD 20 - Allée des bois	55 000,00 €
complémentaire	Tours sur Marne	10703	Rue basse faubourg	42 000,00 €
initiale	Vouillers	10366	Rue du Gué	105 000,00 €
			TOTAL	FC0 000 00 C

TOTAL 560 000,00 €

Sous-programme « Sécurisation »:

Dotation : 499 000 €

- Montant de travaux éligibles : 623 750 € HT

Demande	Localisation du projet			
(initiale/ complémentaire)	Nom de la commune	N° opération (si besoin)	Rue/quartier	Montant HT
initiale	Mardeuil	10398	Rue Emile Zola	43 000,00 €
initiale	Fontaine Denis Nuisy	9554	Route de La Forestière	41 000,00 €
initiale	Gaye	10358	Rue du 28 aout 1944	50 000,00 €
initiale	Joiselle	8979	RD 246	50 000,00 €
complémenaire	Breuvery sur Coole	9879	Grande Rue	32 000,00 €

Demande	Localisation du projet			
(initiale/ complémentaire)	Nom de la commune	N° opération (si besoin)	Rue/quartier	Montant HT
initiale	Pargny sur Saulx	10589	Avenue du 6 Septembre 1914 et rue de la Gare	80 000,00 €
initiale	Loisy sur Marne	9936	Rue de Choiset	38 500,00 €
initiale	Bussy le Château	9158	Rue des Crayères	46 000,00 €
initiale	Cuperly	10294	Ruelle Jacquet	28 000,00 €
initiale	Dontrien	5892	Rue du Tellier	51 000,00 €

TOTAL 669 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 voix pour.

✓ Approuve la répartition des opérations comme présentées ci-dessus.

Délibération n° 31-22	ER – Extensions de réseau de moins de 30 000 €

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président expose que lors du Comité syndical 30 juillet 2020, celui-ci, par délibération n°43-20, a donné pouvoir au Président pour passer commande des opérations d'extensions de réseaux dans la limite de 30 000 € HT par opération.

Commune	Désignation	Coût HT des travaux
AVIZE	Rue de la Montagne	9 780,08 €
AVIZE	Lotissement "Les Regards-4" Allée Simon Dinet	21 786,11 €
BELVAL SOUS CHATILLON	Rue de la Poterne	12 026,80 €
BERRU	Lotissement "Le Clos du Moulin" de 15 parcelles	18 881,16 €
BLANCS-COTEAUX (GIONGES)	Rue de la Crolière	22 461,55 €
BOUY	Chemin de la Porte	5 581,15 €
BOUY	Lieu-dit "Au Dessus de la Val" pour une antenne	8 039,38 €
BROYES	Au Lieu-Dit "La Carrière"	15 037,48 €
BUSSY LETTREE	Rue Jacqueline Auriol	12 717,79 €
CHAINTRIX BIERGES	Rue du Gué	16 310,37 €
CONFLANS SUR SEINE	Rue du Stade	6 895,20 €
CORMOYEUX	Rue Domaine Pérignon	15 886,05 €
COURDEMANGES	Rue de Taillepied	4 741,46 €
CUCHERY	Rue des Graviers	4 964,05 €
CUIS	Rue du Général Leclerc	29 405,70 €
FONTAINE SUR AY	Rue de la Croix	7 994,10 €
FROMENTIERES	Rue des Patis	13 303,89 €
GIFFAUMONT CHAMPAUBERT	"La pièce la Motte"	13 308,30 €
GRANGES SUR AUBE	Rue du Bout d'En Bas	6 960,45 €
IGNY COMBLIZY	Au Lieu-Dit "Mont Garny"	26 300,00 €
MAIRY SUR MARNE	Rue du Stade pour SCI M2P	6 476,27 €
MONTIGNY SUR VESLE	Lotissement "Le Rougeraie" de 9 parcelles	15 578,29 €
LA NEUVILLE AUX LARRIS	Rue de Paradis	7 881,30 €

Vu la répartition présentée ci-dessus,

Vu les dotations du FACE,

Vu les crédits ouverts à l'article 23 du budget 2022 du SIEM.

Commune	Désignation	Coût HT des travaux	
ORBAIS L'ABBAYE	Rue de la Foulerie pour SCI "La Foulerie"	23 276,55 €	
ORMES	Rue du Chemin Vert pour 3 parcelles	12 885,50 €	
PUISIEULX	Pour les Recycles du Fort	23 388,29 €	
REUIL	Grande Rue pour 8 Lots	15 428,46 €	
SAINT VRAIN	Chemin de la Favresse	17 362,48 €	
SOMME TOURBE	Lieu-Dit "Chemin de la Houarde"	5 691,10 €	
SONGY	Chemin de la Vieille Croix	9 847,06 €	
SOUDRON	Chemin des Hauts	8 192,05 €	
SOULIERES	Rue du Bout des Haies	16 560,58 €	
TRÉCON	Rue des Auges	6 975,53 €	
VAL DES MARAIS	Rue du Saule Blanc à Morains	7 724,82 €	
VILLERS FRANQUEUX	Rue de la Croix	18 183,28 €	
VILLERS MARMERY	Lotissement "Le Chemin de Courmelois" - 2ème tranhe	23 074,33 €	
WARGEMOULIN HURLUS	Chemin rural CR dit de la Grosse Haie	6 809,14 €	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 voix pour.

✓ Prend acte et valide la liste des opérations d'extensions de réseaux.

Délibération n° 32-22	ER – Extensions de réseau de plus de 30 000 €

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président expose que des opérations d'extensions de réseaux de plus de 30 000 € HT sont à réaliser. Le Comité Syndical est amené à délibérer sur leur programmation :

Commune	Désignation	Coût HT des travaux
AY CHAMPAGNE (BISSEUIL)	Lieu-dit "La Maladerie" pour une antenne TDF	48 636,55 €
CHOUILLY	« la Noue la Dame »	61 800,00 €
GAYE	Lot de 26 parcelles "Au Chemin du Moulin"	92 600,00 €
RECY	Au lieu-dit "Le Mont Grenier"	81 500,00 €
VASSIMONT ET CHAPELAINE	Extension de réseaux passage Tarif Vert à branchement surveillée de 96 Kva	32 200,00 €
LA VEUVE	Rue de l'Aubépine	31 291,79 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 voix pour.

 \checkmark Accepte la programmation des opérations d'extensions de réseaux présentées ci-dessus.

Délibération n° 33-22	ER – Restitution d'un terrain de poste
-----------------------	--

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président expose que la Société AMENAGEMENT & TERRITOIRES, filiale d'aménagement du Groupe KAUFMAN & BROAD, est titrée sur un ensemble de terrains sis sur la commune de Reims entre l'Avenue Brébant, le Boulevard Charles Arnould et la rue Pierre Maître, représentant environ 5 ha.

La parcelle AP 37 dont nous sommes propriétaires, après rétrocession avant le terme de la concession par ENEDIS, est sise dans l'emprise foncière de l'opération dite des Magasins Généraux sur laquelle cette société travaille depuis plusieurs années en partenariat avec la Ville de Reims et le Grand Reims.

Cette parcelle de quelques mètres carrés, sur laquelle il existait auparavant un poste de transformation ne sert plus à la distribution publique de l'électricité et peut donc être cédée. Vu la faible surface, il est proposé de rétrocéder cette parcelle à la société Aménagement & Territoire à titre gracieux contre prise en charge de l'ensemble des frais liés à cette session.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 voix pour.

- ✓ Accepte la cession du terrain de poste à titre gracieux à la société AMENAGEMENT & TERRITOIRES contre la prise en charge de l'ensemble des frais liés à cette cession.
- ✓ Autorise le Président à signer tout acte administratif nécessaire à sa mise en œuvre.

Délibération n° 34-22	Affectation du résultat 2021 – Budget annexe de l'éclairage public	
-----------------------	--	--

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14, Après avoir approuvé, le Compte Administratif 2021 du Budget annexe de l'éclairage public, Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022,

Le Président propose d'affecter au Budget Primitif 2022 le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement	20 599,32 €
Résultat d'investissement	233 450,56 €
Solde des restes à réaliser	- 788 600,87 €
Besoin en financement 2021	565 150,31 €
Report en section d'investissement (ligne 001 recettes)	223 450,56 €
Report en section de fonctionnement (ligne 002)	0,00€
Affection en réserves (Compte 1068) – Financement des investissements	20 599,32 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 voix pour.

✓ Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme mentionné ci-dessus au budget annexe de l'éclairage public 2022.

Délibération n° 35-22	ER – Extensions de réseau – Barème V3

Rapporteur : Monsieur le Président

M. le président expose que la dernière mise à jour de notre barème de raccordement forfaitaire relatif aux extensions de réseau date de 2018 (délibération 42-18 du 3 octobre 2018).

Il est nécessaire comme le préconise la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) de reprendre ce barème à minima tous les trois ans.

Vu les conditions économiques actuelles générant une importante actualisation des prix de nos marchés, il est plus que nécessaire de mettre en œuvre cette révision tarifaire.

Les services du SIEM ont réalisé une étude tarifaire indiquant qu'à ce jour, les pertes constatées sur les extensions de réseau facturées au barème généraient une perte pour le SIEM de 16% du montant HT des travaux liés au raccordement de clients C5 (puissance de raccordement inférieure à 36kVA) et 60% pour les clients C4 (puissance de raccordement comprise entre 36 et 250 kVA).

Ces pertes pourraient générer une perte globale annuelle de 190 000 € HT.

Le barème d'ENEDIS, qui sur la même période à fait paraître 6 barèmes, est bien au-dessus des prix pratiqués par le Syndicat. A l'origine de la mise en place des barèmes les montants étaient similaires entre les deux structures.

En appliquant les coûts de raccordement issus du barème de raccordement d'ENEDIS dans l'étude tarifaire faite par les services du SIEM, il ressort que la perte n'est que de 1% soit quasiment un retour à l'équilibre. Il semble opportun de s'aligner de nouveau sur le barème d'ENEDIS et de surveiller l'actualisation de nos marchés. Cette étude sera menée chaque année afin d'actualiser nos forfaits, le cas échéant.

Il peut donc vous être proposé la grille tarifaire suivante, qui, si elle est validée, devra être soumise à la CRE pour validation :

	Coût fixe HT réfacté	Coût fixe TTC réfacté	Coût au ml HT réfacté	Coût au ml TTC réfacté
Branchement type 1 ≤ 36 KVA	780 €	936,00€	Néant	Néant
Branchement type 2 ≤ 36 kVA*	900 €	1 080,00 €	Néant	Néant
Extension BT pour brancht ≤ 36 KVA	1 170 €	1 404,00 €	48,00 €	57,60 €
Extension BT pour brancht > 36 kVA et < 120 kVA	1 170 €	1 404,00 €	58,00 €	69,60 €
Extension BT pour brancht > 120 kVA et< 250 kVA	1 170 €	1 404,00 €	58,00 €	69,60 €

- ✓ Valide la grille tarifaire proposée,
- ✓ Demande à Monsieur le Président de transmettre le nouveau barème à la CRE pour validation.

Délibération n° 36-22	Affectation du résultat 2021 – Budget annexe de l'aménagement numérique
-----------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 4, Après avoir approuvé, le Compte Administratif 2021 du Budget annexe de l'aménagement numérique, Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022,

Le Président propose d'affecter au Budget Primitif 2022 le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement	- 19 601,12 €
Résultat d'investissement	486 983,13 €
Solde des restes à réaliser	
Besoin en financement 2021	0€
Report en section d'investissement (ligne 001 recettes)	486 983,13 €
Report en section de fonctionnement (ligne 002 dépenses)	19 604,12 €
Report en section de fonctionnement (lighte ouz depenses)	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 voix pour.

✓ Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme mentionné ci-dessus au budget annexe de l'aménagement numérique 2022.

Délibération n° 37-22	Budget Principal 2022 – Décision modificative n°1
-----------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le président expose qu'il est nécessaire d'augmenter les crédits en section d'investissement au chapitre 13, afin de régulariser les prévisions inscrites au budget primitif 2022.

Le président propose donc au comité la décision modificative comme suit :

		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Compte	Libellé				
Chapitre	21 - Immobilisations corporelles	resident and the second			
21534	Réseaux d'électrification	83 360,00 €	*,		
Chapitre	21 - Immobilisations corporelles			u fil uffi lett. Lett.	
1321	Subventions Etat		360,00€		
13258	Autres groupements		4 700,00 €	- €	- €
1328	Autres		78 300,00 €		
TOTAL		83 360,00 €	83 360,00 €		

- ✓ Adopte la décision modificative n°1 du budget principal comme proposée ci-dessus,
- ✓ Autorise l'inscription des crédits au budget principal.

Délibération n° 38-22	EP – Programmation complémentaire 2022
-----------------------	--

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le président expose que des opérations liées à l'éclairage public sont à réaliser en complément de la programmation initiale, il s'agit des opérations suivantes :

Communes	Rues	TYPE DE TRAVAUX	Montant des travaux HT
ANGLURE	Monument aux morts	EXT	3 219,54 €
AVIZE	Remplacement des horloges (18)	MODERNISATION	6 660,00 €
BASSUET	Rue de Changy	BF	654,55 €
BASSUET	Rue de Vavray	BF	8 173,52 €
BLANCS COTEAUX	Place du Mont Chenil (Vertus)	BF	6 480,75 €
BROUSSY LE GRAND	Rue Petite Vigne	EXT	11 500,00 €
CCPC	Rue de derrière des Murs	MODERNISATION	2 346,75 €
CCPC	Modernisation des armoires EP	MODERNISATION	12 500,00 €
CCPC DORMANS	7 rue du pressoir	EXT	9 000,00 €
CONFLANS SUR SEINE	BF 2022	BF	16 679,24 €
CONNANTRE	Rue de la Grenouille	EXT	7 115,00 €
CORMOYEUX	Changement des SHP par LED	MODERNISATION	13 551,72 €
COURDEMANGES	Parking salle des fêtes	MODERNISATION	828,20 €
FAUX FRESNAY	Diverses rues	MODERNISATION	65 400,00 €
GIVRY LES LOISY	Route de Coligny	EXT	3 163,13 €
Communes	Rues	TYPE DE TRAVAUX	Montant des travaux HT
IGNY-COMBLIZY	Rue de la Coudre	MODERNISATION	875,28 €
LE BREUIL	Rue du Vieux Moulin	EXT	19 000,00 €
LOISY SUR MARNE	RD 2	EXT	13 163,51 €
MAREUIL LE PORT	Le Noyer Cabaret	EXT	4 000,00 €
MOIREMONT	BF 2022 Rue Saint Pierre	BF	8 480,10 €
OGNES	Rue Principale	EXT	1 400,00 €
SOUDRON	Rues Principale, du Commerce et ruelle du Menuisier	ER	57 000,00 €
VAUCLERC	RN 4 ajout d'un point lumineux	EXT	618,66 €
VILLE SUR TOURBE	RD 66	MODERNISATION	8 129,77 €

Total à programmer

279 939,72 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 voix pour.

✓ Accepte la programmation des opérations complémentaires liées à l'éclairage public.

Délibération n° 39-22	EP – Adhésion d'une commune
-----------------------	-----------------------------

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président expose que la Commune de SAINT GIBRIEN a délibéré afin de transférer la compétence EP au SIEM à compter du 1er janvier 2023.

Avec cette nouvelle commune, le nombre des adhérents à cette compétence est porté à 348 et le nombre de points lumineux exploités à 41 256.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 voix pour.

✓ Accepte le transfert de compétence à compter du 1er janvier 2023 de la commune de SAINT GIBRIEN.

Délibération n° 40-22	EP – Augmentation du forfait de maintenance
-----------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président expose que le SIEM a mis en place la compétence Eclairage Public en 2014. Depuis cette date, bien que les obligations légales imposées aux exploitants de réseaux sensibles n'aient cessé d'augmenter, le coût d'adhésion à la compétence est resté fixe.

Il indique que les coûts liés à la maintenance de l'éclairage génèrent un déficit de fonctionnement de 270 000 €.

Lors de la dernière réunion de bureau, il a été proposé de travailler sur la mise en place de forfaits en fonction de palier de population afin de limiter l'augmentation pour les plus petites communes.

Pour les EPCI adhérents à la compétence en lieu et place de leurs communes membres, il ne sera pas pris en compte la population globale de l'EPCI dans le calcul mais la population commune par commune de façon à limiter le coût d'adhésion à la compétence.

Il est envisagé la création de 3 paliers de population (afin de ne pas complexifier la grille).

- Palier 1:0 à 999 habitants,
- Palier 2: 1000 à 1999 habitants,
- Palier 3: + de 2000 habitants,

A chaque pallier de population, viendrait correspondre un forfait au point lumineux de :

- Palier 1: 18 € par point lumineux soit +2 €
- Palier 2: 20 € par point lumineux soit +4 €
- Palier 3: 22 € par point lumineux soit +6 €

Cette augmentation génèrera un complément de recettes de 121 423 € qui assurera un retour à l'équilibre de la compétence à l'issu du marché de géoréférencement des ouvrages fin 2024, obligation légale couteuse mais nécessaire.

La formule permettant le calcul du coût d'adhésion par commune sera donc la suivante :

(nbre d'hab. x 0,50 €) + (nbre de pts lumineux x (« X » € + (5 € x % de réseau aérien) + (5 € x % de vétusté)) X = 18 €, 20 € ou 22 € en fonction du nombre d'habitants de la commune

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 voix pour.

✓ Accepte la hausse tarifaire du forfait de maintenance de la compétence éclairage public et son application à compter du 1^{er} janvier 2023.

<u>Délibération n° 41-22</u> SPL MODULO – Rapport du mandataire

Rapporteur: Monsieur Bruno ROULOT

Vu la délibération 47-20 élisant M. Bruno ROULOT (4ème Vice-Président) au poste d'administrateur de la SPL MODULO, Monsieur le Président lui donne la parole pour la présentation du rapport du mandataire.

M. Bruno ROULOT donne lecture du rapport du mandataire de la SPL MODULO portant sur l'activité de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 voix pour.

- ✓ Valide le rapport du mandataire présenté,
- ✓ Délibère favorablement pour son adoption.

Question diverses

Monsieur MOURRA souhaite informer les membres du Comité Syndical que la Communauté Urbaine du Grand Reims a décidé de transférer la compétence éclairage public au SIEM. La bonne gestion, la réactivité du SIEM en matière d'intervention et son coût ont été des avantages certains dans cette prise de position. Cette décision sera officialisée dans les prochaines semaines.

Monsieur SCHANG désire connaître le point de vue du SIEM concernant le développement de l'utilisation de la voiture électrique et la restructuration du réseau électrique.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur le Directeur afin d'expliquer les impacts techniques sur le réseau.

Monsieur le Directeur avance que les réseaux de distribution ne sont pas calibrés pour respecter le souhait du Gouvernement de voir 35 % de véhicules électriques que ce soit en milieu urbain comme en milieu rural dans des délais courts (sous 10 à 15 ans). Pour respect ce souhait, il va être nécessaire de renforcer les réseaux existants, augmenter le nombre de postes de transformation. Un vaste chantier nécessitant des investissements lourds de l'ordre de 150 à 200 millions d'euros rien que pour le milieu rural marnais.

Monsieur PERRIER indique qu'il a un avis mitigé sur l'utilisation des voitures électriques en milieu rural.

Madame ARMANETTI demande s'il est possible de recharger des voitures électriques avec des panneaux photovoltaïques. Monsieur le Directeur lui répond qu'une voiture peut être rechargé par des panneaux photovoltaïques mais que cela restera un complément à la charge. Les puissance nécessaires à la charge d'un véhicule électriques sont trop importantes.

Monsieur RONSEAUX demande si lors de création de réseau par ENEDIS ou par le SIEM, l'installation future de nouvelles zones (artisanales, commerciales, pavillonnaires) sont prises en compte ?

Monsieur le Directeur répond que le SIEM comme ENEDIS prend en compte l'évolution futures d'une zone à desservir et dimensionne le réseau en fonction de cette contrainte.

La séance est levée à 16h00.

A Châlons-en-Champagne, le 23 juin 2022.

William of the Control of the Contro

Le Président, P. DESAUTELS

Le secrétaire de séance, C. CORBEAUX



PROCES-VERBAL

Réunion du 23/06/2022

TITUL	AIRES	SUPPLE	ANTS
NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
ARMANETTI Muriel	al minute of	GERARD Jean-Marc	
BARRIER Patrice		BOUCTON Sébastien	
BAUDOT Patrick		PERRIER Thomas	
BLIN Francis	AL	SALMON Philippe	
BOILLY Bertrand	Ta-	REANT Pierre	
BONHOMME Romain		GARNOTEL Pascal	
BOURGEOIS Éric		LAUNOIS Pascal	
BOUYE Thierry		CAPPLAT Philippe	
CARPENTIER Sabrina		SAINTOT Bernard	
CASTAGNA André	EV.	TINDILLIERE Gérard	
CHEVALLOT Pascale	Relled	PUJOL Éric	
COLPIN Jean-Pierre		FOY Éric	
CORBEAUX Christophe		RAINON Marie-Noëlle	
COULON Annie	1	PRIEUR Daniel	
CUIF Christophe		CHEVALIER Cédric	
DE COURSON Charles		DEPAQUIS Alain	A
DESAUTELS Pascal		COLLIN Jean-Michel	
DESCHAMPS Noël		GREENHALGH Pascal	
FENAT Denis		LESAINT Denis	

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
FILAINE Eric	خ	GRIMPRET Olivier	
FLORES Bertrand		DOMMANGE François	
FORTUNE Jean-Pierre		FREULON Jean-Louis	
FRIQUOT Alain		MEUNIER Olivier	
GERALDY Claude	# P	PREVOTEAU Sébastien	
GIRARD Damien		BARONNET François	
GODRON Jean-Michel		PONSIN Jean-Guy	
GOSSARD Charles	UM	MALAISE Catherine	
GOUAULT Jean-Jacques		LETISSIER Jean	
GUENET-NANSOT Sylvie	Silved	COURTEAUX Michel	
GUICHON Claude		CHAMPENOIS Henri-Noël	
GUILLEMOT Christophe		GRIPPI Salvatore	
HABARE Nicolas		BASTOGNE Marie-Hélène	
HENIN Dominique		ROQUE Michel	
JACQUET Jeanne	1	ROUSSEL Monique	
JEANNIOT Pascal	1	CHOPIN Jacky	
LABAT Pierre	1 Jun	PETIT Christian	
LASSEAUX Christiane		BRIFFOTEAUX Hervé	
LEMAIRE Antoine		ROZE Marie	
LEPAN Frédéric		DESIRA Thierry	
LEROUX Thierry		RIFFE Guy	

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
LIMAN Zabbaou		TYBURCE Léo	
MAINSANT François	My	GILLET Jean-Michel	
MAIZIERES René	17	CHAUVET Jean-Pierre	
MARX Jean	7	LEBEAU Bertrand	
MAUDUIT Jean-Claude		CAILLIEZ Christian	. 1
MELLIER André		SIMONET Alain	ASAN .
MOURRA François DOUYOIT de MY PERROT	+6	JAVELOT Fabien	,
MOUSEL Patrice		MAHUET Christophe	
PERRARD Annie		LEGER Éric	
PERROT Pascal POUVOIT à M'MOURLA		PICHARD Thierry	
PIQUARD Claude		MILLER Laure	
POINTUD Cyril	N.	LAPIE Raymond	
RONSEAUX Jean-Pierre	J -	PHILIPOT Jean-Claude	
ROULOT Bruno		BRACONNIER Jean-Claude	
SCHANG Jean-Pierre	AM	GARCIA RODRIGUEZ Juan	
SIMON Patrick		RENARD Germain	
SIMONNET Janick		CHARPENTIER Françoise	
VACELLIER Sébastien		PERNET Gilbert	auly.
VELLY Yann		BEAUVAIS Valérie	